

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**
Séance du 29 Mars 2022
Délibération n°DEL-2022-22

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 22/03/2022

Date d'affichage : 22/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le Vingt Neuf Mars à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, , Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Madame ORNIA Katrine, Madame VINCENT Anne-Marie.

Procurations : Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald.

Absents excusés : Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur JUSSEAUME Jérôme, Madame MARILLER Amandine, Monsieur ALLAINE Franck.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier AZNAR est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Subventions aux Associations au titre de l'année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les documents fournis par les associations énumérées ci-dessous, la nature de leur projet et actions,

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

-ALLOUE les subventions suivantes pour l'année 2022 :

ASSOCIATIONS	Subvention allouée :	Approuvé :
KNET Partage	300 euros	A l'unanimité
Les Amis du Livre	900 euros	A l'unanimité Hors la présence de Mr AZNAR Didier
Les copains fouineurs	300 euros	A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 030-213002884-20220329-DEL_2022_22-DE

Les amateurs d'art	300 euros	A l'unanimité
ASC	1400 euros	A l'unanimité
Société de chasse	500 euros	A l'unanimité
Sou des écoles	300 euros	A l'unanimité
L'Eveil des Sens	300 euros	A l'unanimité
Les Minets du Quartier	1500 euros	A la majorité 1 abstention
Le Bienvenu	300 euros	A l'unanimité
Interg30 Association Extérieure au Village	300 euros	A l'unanimité

-PRECISE que ces dépenses sont inscrites au budget communal 2022 au chapitre 65, article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations).

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**

